

# Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



## Déclaration des représentants du SNSPP-CFTC CAP des Officiers de sapeurs-pompiers professionnels CNFPT -Paris Jeudi 20 Juin 2013

La réunion de la Commission Administrative Paritaire Nationale des Officiers nous donne chaque fois la possibilité d'évoquer un certain nombre de sujets d'actualité du monde des sapeurs-pompiers et, fidèles à cette tradition, nous ne dérogerons à cette règle établie depuis de nombreuses années.

Aussi, permettez-nous d'aborder la question des Emplois Supérieurs de Direction qui ont, semble-t-il bien du mal à trouver une sortie équitable pour tous et toutes. Monsieur le Ministre de l'intérieur s'est engagé à faire produire par ses services un texte à la mi-2013 et, à notre connaissance, nous n'avons encore rien vu venir.

Si ce n'est une série de mesures vexatoires et inappropriées quant aux « avantages consentis » **aux officiers en postes à l'Etat**, suppression des logements de fonction, non attribution de certaines primes notamment celle relative à l'indemnité de permanence ...

Vous comprendrez aisément que cela n'ira pas dans le sens de candidatures nombreuses et motivées auprès du « corps des officiers civils » qui se demande si on veut réellement nous garder au sein de la DGSCGC et des EMIZDS. Nous connaissons l'attachement de la Direction des Sapeurs-Pompiers à croiser les compétences et espérons que les nôtres ne seront pas trop pénalisés par leur statut de « Territoriaux ».

Nous attendons toujours des orientations sur le **futur centre national de gestion des officiers** de sapeurs-pompiers mis à disposition de l'Etat, (DGSCGC, CNFPT, Agence nationale, Ensosp ?). Les difficultés actuelles de certains officiers en retour de mise à disposition, vers leurs sdis d'origine plaident pour une rapide solution

Dans un autre domaine nos questionnements se portent sur les **concours et**

**examens d'officiers** pour lesquels nous demandons une véritable refonte des sujets, des lieux d'épreuves et de préparation des jurys à l'Ensosp.

Passer son concours d'officier à l'école nationale n'a rien de dégradant, bien au contraire ! C'est un symbole auquel nous tenons pour le respect de nos valeurs

La clause de revoyure, tant attendue, doit rapidement intégrer les situations des **lieutenants anciens et des inversions de carrières** qui se profilent pour la catégorie B et certains officiers de la catégorie A.

Des dispositifs antérieurs de reconstitution de carrière donnaient satisfaction, règle des 8/12<sup>ème</sup>, etc..., pourquoi ne pas les remettre en application ?

Par ailleurs, il ne faut pas oublier **les capitaines reçus à l'examen de commandant** qui doivent pouvoir bénéficier de cette réussite sans être injustement pénalisés.

Nous souhaitons qu'un quota leur soit réservé sur les Tableaux annuels d'avancement qui pourrait être de deux tiers titulaires de l'examen pour un tiers de non titulaires.

Au delà des textes relatifs à l'encadrement supérieur de direction, pour lesquels le Ministre a formulé des objectifs en terme de calendrier, il ne faut pas oublier **les travaux sur le S.S.S.M., les C.T.A. – C.O.D.I.S et le régime de travail** qui est déjà la source de bien des questionnements que se posent aussi les officiers, en particulier la perte possible des logements de fonction par nécessité absolue de service, comme l'autorise notre statut.

Enfin, nous saluons le travail important et de qualité du Conseil National d'Orientation du CNFPT pour la prochaine parution des fiches Métiers des sapeurs-pompiers et en particulier celles du SSSM qui clarifient le rôle de chacun.

Pour conclure, nous évoquerons une nouvelle fois, notre attachement à l'amélioration des conditions d'exercices des officiers et la nécessité de développer une réflexion d'ensemble sur la santé, le bien-être au travail et les risques psycho-sociaux, selon les vœux exprimés par le Ministre.

Nous espérons également que la modernisation de la notation des cadres contribuera à améliorer le dialogue interne dans les services départementaux d'incendie et de secours.

Nous adressons nos vifs remerciements pour l'attention que les représentants de la DGSC GC ont porté à la préparation des dossiers de cette C.A.P., en lien avec le C.N.F.P.T. qui nous accueille. Et nos meilleurs vœux au nouveau conseiller social du directeur général, ainsi qu' à monsieur Brochet.

Merci de votre attention,

Les Officiers élus du S.N.S.P.P. - C.F.T.C. à la C.A.P. nationale,